

# Eolien : les Chantiers de l'Atlantique choisis pour réaliser le parc de Dunkerque



La mise en service du parc éolien offshore de Dunkerque, d'une puissance maximale de 600 MW, est prévue à l'horizon 2029, selon le calendrier prévisionnel du projet consultable sur le site de RTE. (Crédits : YVES HERMAN)

*latribune.fr*

**L**e gestionnaire du réseau, RTE, a annoncé ce jeudi avoir conclu un contrat avec le groupe de construction navale pour réaliser une partie de son projet. Il devrait sortir de l'eau d'ici 2029.

Le parc éolien de Dunkerque avance. Ce jeudi, le gestionnaire des lignes à haute tension RTE a annoncé avoir conclu un contrat avec les Chantiers de l'Atlantique. Pour rappel, la mise en service de ce parc éolien offshore, d'une puissance maximale de 600 MW, est prévue à l'horizon 2029, selon le calendrier prévisionnel du projet consultable sur le site de RTE.

Dans ce projet, ce contrat, conclu à l'issue d'un appel d'offres international pour un montant d'environ 320 millions d'euros, porte sur la « finalisation des contrats d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction et installation du poste électrique en mer et de ses fondations », a précisé RTE.

Tous les composants essentiels de cette plateforme en mer seront fabriqués en France, a indiqué RTE, qui précise que l'assemblage du « *topside* » (partie utile en surface) sera réalisé à Saint-Nazaire. Les fondations, elles, seront fabriquées à Fos-sur-Mer. D'autres fournisseurs en France seront également sollicités dans les phases ultérieures du projet. RTE doit notamment finaliser « *au cours des prochaines semaines* » le contrat d'approvisionnement des câbles souterrains.

## Mettre les bouchées doubles

Le parc de Dunkerque n'est pas le seul à être en construction en France. A ce jour, trois parcs éoliens en mer sont en service dans l'Hexagone, trois sont en construction, deux ont été attribués et quatre procédures sont en cours. Fin octobre le gouvernement a d'ailleurs publié la cartographie des zones prioritaires de déploiement à horizons 2035 et 2050 de l'éolien en mer. Ce dernier constitue une énergie renouvelable censée représenter

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Eolien : les Chantiers de l'Atlantique choisis pour réaliser le parc de Dunkerque**

20% de la production électrique française en 2050, avec des projets prévus sur toutes les façades maritimes de l'Hexagone. Cette publication avait réaffirmé l'objectif de production de 18 gigawatts (GW) en 2035 et 45 GW en 2050, contre 1,5 GW aujourd'hui.

Elle avait également ouvert la voie au lancement dès le début d'année 2025 d'un appel d'offres numéro 10, dit « **AO10** », de 9,2 GW. Soit environ 150% des parcs déjà attribués et six fois la puissance des parcs déjà en service. Très attendu par la filière, l'« **AO10** » doit permettre d'atteindre l'objectif de production de 18 GW en service en 2035. L'« **AO10** », dont l'attribution est attendue à l'automne 2026, prévoit deux projets d'environ 2 GW chacun d'éolien posé en Manche, un projet d'éoliennes flottantes d'environ 2 GW en Bretagne nord-ouest, un autre d'environ 1,2 GW dans le Golfe de Gascogne et enfin, un dernier d'environ 2 GW dans le Golfe du Lion.

**L'éolien controversé**

« *L'éolien en mer est une pièce maîtresse de notre stratégie énergétique, qui devra apporter 20% de notre production électrique en 2050* », avait fait valoir Olga Givernet, la ministre déléguée à l'Énergie.

Cette cartographie avait été établie à l'issue d'un débat public, intitulé "La mer en débat", qui s'était déroulé simultanément sur les quatre façades maritimes entre le 20 novembre 2023 et le 26 avril 2024. Il s'est traduit par plus de 20.000 contributions écrites, selon le ministère. « *Les zones identifiées permettront de lancer, dans les prochains mois, un nouvel appel d'offres pour l'éolien offshore, touchant toutes les façades maritimes françaises* », a ajouté Olga Givernet.

« *Ces initiatives offrent une visibilité précieuse pour la filière des énergies renouvelables et l'ensemble de l'industrie qui l'accompagne, générant ainsi de nombreux emplois locaux.* »

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) s'était, de son côté, inquiétée de « *l'insuffisante prise en compte des impacts écologiques potentiels* » sur les aires marines protégées. « *Les énergies renouvelables, dont l'éolien en mer, font partie du bouquet de solutions pour notre impérative transition énergétique, mais leur déploiement ne peut se faire à la hâte au détriment de la biodiversité* », avait déclaré Allain Bougrain Dubourg.

(Avec AFP) ■